

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

=====

Modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

*Vu la demande de l'entreprise CIRCET en date du 18/12/2025, aux fins d'obtenir une
modification des conditions de circulation pour la réalisation de travaux de repose de câble
dans le chambres, place Xavier Authier, Chemin du Pouillet, rue du Télésiège, rue du Village,
rue Marius Marandin, rue des Viscernois, allée du Bois Joli et Avenue des Grands Champs.*

*Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet
endroit, il y a lieu de réglementer la circulation,*

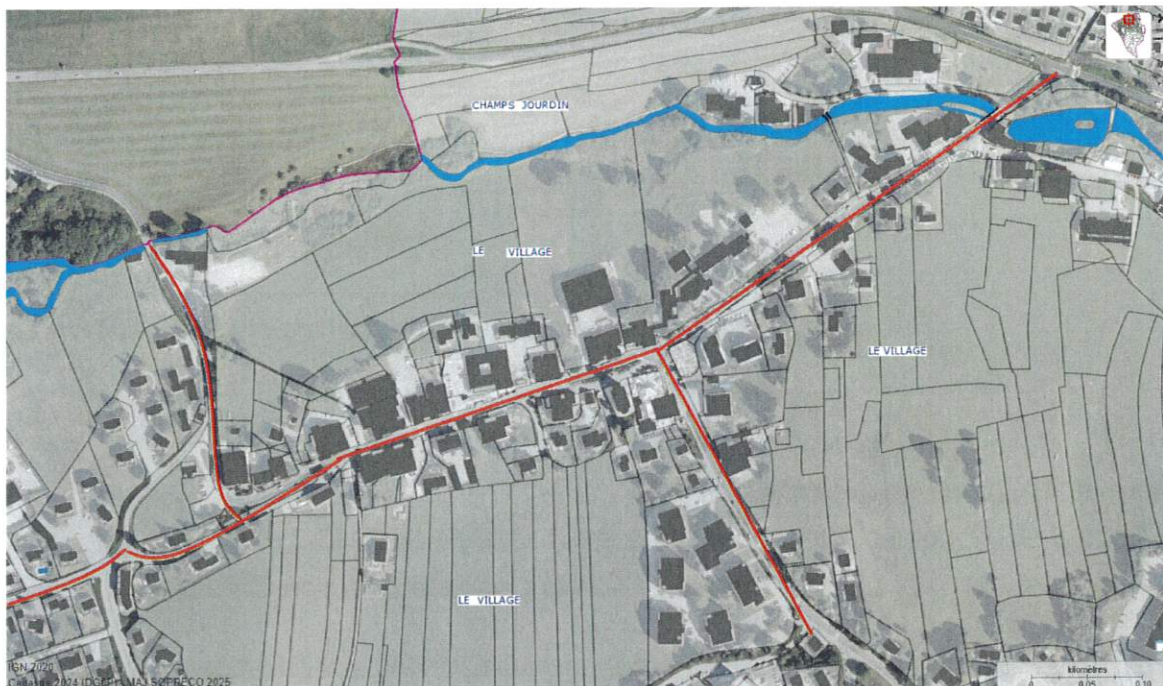
ARRÊTE :

**Article 1. - CIRCULATION PLACE XAVIER AUTHIER – CHEMIN DU POUILLET – RUE DU
TELESIEGE – RUE DU VILLAGE – RUE MARIUS MARANDIN – RUE DES VISCERNOIS –
ALLEE DU BOIS JOLI – AVENUE DES GRANDS CHAMPS**

La circulation sera modifiée comme suit dans les rues ci-dessus mentionnées à partir **du jeudi 18
décembre 2025 jusqu'au 30 janvier 2026**:

- **Circulation alternée (manuellement)**
- **Empiétement sur chaussée**





Article 2 : SIGNALISATION

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée de l'évènement.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief, le 18/12/2025

Le Maire,



Gérard DEQUE



Copie à :

- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs

